

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1979

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 45

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du dispositif »,

les mots :

« de la manière dont se déroule l'enquête publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de simplifier le déroulement d'une enquête publique.